



## AVIS PUBLIC

### TAXES 2023

**Aux contribuables de la municipalité, est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la Ville de Mirabel :**

QU'un rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales, pour l'année 2023, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel et que les comptes de taxes seront mis à la poste dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates mentionnées sur le compte de taxes, soit les 1<sup>er</sup> mars 2023, 1<sup>er</sup> mai 2023, 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Avis est également donné que tout montant de taxes non payé à la date d'échéance porte intérêt au taux de 10 % l'an. De plus, une pénalité de 0,5 %, par mois complet de retard, est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Donné à Mirabel, ce 19 janvier 2023

La Trésorière,

Jeannic D'Aoust, CPA, CA, M.A.P.  
JD/meb/cb